

CONTEXTE

Le service social en faveur des élèves est engagé depuis longtemps dans l'accompagnement des jeunes victimes de violences sexuelles, conformément à sa mission de contribution à la protection de l'enfance et des mineurs en danger.

Suite au scandale « Betharram » en 2023, le ministère a présenté en mars 2025 son plan « Brisons le silence ensemble » comportant un certain nombre de mesures visant à mieux repérer les enfants victimes de violences au sein des établissements scolaires.

En septembre 2026, le Ministre de l'EN annonce aux organisations syndicales représentatives son dispositif de questionnaires systématisés à destination de tous les élèves afin de mieux détecter les élèves victimes de violences sexuelles. Suite aux retours très critiques des syndicats, des associations, des spécialistes, le ministère a reporté l'examen du décret du 17 Septembre au Conseil Supérieur de l'Education du 1^{er} Octobre et convoqué 2 autres groupes de travail (21 /09 et 24/09). Néanmoins il maintient un calendrier de passation très serré, loin des contraintes du terrain et des exigences requises sur un tel sujet.

LE QUESTIONNAIRE ET LE GUIDE DE PASSATION

A ce stade

- 5 questionnaires différents selon les classes dans le 1^{er} degré et le collège, et un questionnaire pour les lycéens (de la GS à la terminale) sont prévus.
- Le guide de passation prévoit la passation des questionnaires sur une période de 6 semaines, **entre le retour des congés de Toussaint et l'avant dernière semaine de décembre, par un binôme enseignant/1 personnel médico psycho social (MPS)** (indifféremment médecin, infirmière, AS ou PsyEn). Cette passation devrait obligatoirement se dérouler après une séance EVAR-EVAR.S

Quelques chiffres

- **250 000** classes environ dans le 1^{er} degré public, **177 000** classes environ dans le second degré public
- Soit 427 716 classes et environ 18 000 personnels de « santé scolaire » (médecins, infirmiers, AS et PsyEn) soit 23 classes par personnel ! Mais Il faudra tenir compte des postes vacants, des personnels en arrêt sur la période de passation, des personnels exerçant à temps partiel..
- Comment absorber une telle charge de travail (animation éventuelle d'une séance EVAR-EVAR.S ; présentation du questionnaire, passation, réponse aux questions, dépouillement, débriefing, entretiens individuels, suites à donner, suivi) sans aucun moyen supplémentaire ?
- Les autres missions seront-elles suspendues pendant cette période ? Plus de 1^{er} accueil, plus de traitement des situations d'urgence (rupture familiale, perte de logement, maltraitance, fugue, détresse psychique...), plus de participation aux instances partenariales, plus d'actions collectives ?

- Comment affirmer que les effectifs actuels des personnels censés constituer le binôme avec l'enseignant permettraient d'organiser sérieusement cette passation et ses conséquences ?

LE QUESTIONNAIRE, OUTIL PERTINENT DE RECUEIL DE LA PAROLE ?

Organisations syndicales, professionnels de la protection de l'enfance, psychologues, associations spécialisées dans la prévention des VSS, des droits de l'enfant dénoncent le recours au questionnaire comme outil pertinent de recueil de la parole. De multiples difficultés se posent :

- Forme directe des questions inadaptée, réponses fermées imposées
- Responsabilité des révélations reposant sur l'enfant
- Questions inexistantes (ex : permanence des violences subies ?)
- Aucune garantie d'anonymat possible dans les conditions de passation proposées
- Accord parental incompatible avec révélations de violences intrafamiliales
- Risque de surtraumatisme en cas de non prise en charge consécutive à une révélation du fait de l'engorgement de la justice, de l'ASE et des CRIP.
- Impossibilité de constituer systématiquement un binôme enseignant et personnel de santé, social ou psychologue EN, ni au niveau de la passation du questionnaire ni au niveau des entretiens consécutifs aux révélations ⇒ en leur absence on confierait ces tâches à des personnels dont ce n'est pas la mission
- Risque de recours abusif à l'article 40 du code pénal en l'absence d'évaluation fine par des personnels qualifiés
- Engagement de la responsabilité des personnels non formés, engagement de la responsabilité des professionnels formés sommés d'accomplir une mission non conforme au cadre déontologique et éthique de leurs pratiques, particulièrement pour les AS.

Recueillir la parole d'un enfant nécessite de respecter sa temporalité, nécessite un climat de confiance, nécessite la présence d'un professionnel qualifié, spécialiste de la protection de l'enfance et formé à l'écoute empathique. Ces conditions ne sont pas du tout celles offertes dans le cadre de la passation du questionnaire. L'étape de l'accueil de la parole est pourtant déterminante pour les suivantes. **Parce que ne pas respecter ces conditions s'opposeraient précisément à notre cadre déontologique le SNFOASEN ne valide ni le recours au questionnaire ni ses conditions de passation.**

LA FORMATION A LA PREVENTION DES VSS

Le ministère annonce un plan de formation des encadrants (IEN, CP,) et des personnels volontaires.

Cette formation est prévue sur Magister, en visio, d'une durée de 3h et s'étendra jusqu'en 2029 : de qui se moque t on ? La formation à l'écoute, aux techniques d'entretien d'aide, la compréhension des processus de violences, les différents niveaux d'impact ne peut se faire en distanciel. La connaissance du développement psycho affectif de l'enfant, d'un adolescent, la connaissance du système de protection de l'enfance, de ses procédures juridiques et administratives, tout ceci c'est la formation des assistants sociaux qui s'étale au minimum sur 3 années d'études.

C'est une dévalorisation de nos diplômes. C'est faire croire aux élèves et aux parents que n'importe quel personnel formé en 3h sera à même de les protéger ou de protéger leurs enfants.

LE POLE DEPARTEMENTAL SANTE, BIEN ETRE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Les assises de la santé scolaire boycottées par FO ont mis en avant la création d'un pôle départemental « santé, bien être et protection de l'enfance » regroupant sous l'autorité du DASEN les AS, PsyEN, médecins et infirmières. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer ces pôles comme le cheval de Troie pour casser le cadre national de nos missions respectives, pour introduire la **mutualisation** de nos missions et faire de nos corps des **professionnels interchangeables**.

Non, parmi les personnels de « santé scolaire » la formation à l'écoute n'est pas identique, la formation à la protection de l'enfance n'est pas la même.

Nul doute que ce pôle et sa feuille de route départementale seront les outils de mise en œuvre de la passation du questionnaire. C'est la raison pour laquelle FO n'a eu de cesse d'alerter sur ce dispositif, la raison pour laquelle nous avons refusé de participer aux GT ministériels consacrés à la mise en œuvre des pôles.

PREVENTION DES VSS ET PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE PRIORITE BUDGETAIRE ?

Oui, il y a **urgence**. Oui, il s'agit d'une **priorité**. Mais visiblement pour le ministère, il ne s'agit pas d'une priorité budgétaire. Ce n'est pas une soit disant « absence de vivier » de personnels formés qui justifierait le recours au questionnaire et à des personnels non qualifiés. Mais bien des choix politiques :

- Refus de recruter les reçus sur la liste complémentaire des concours académiques
- Refus de renouveler les contrats des personnels contractuels
- Des postes aux concours académiques bien inférieurs au nombre de postes vacants
- Refus de compenser les temps partiels thérapeutiques
- Refus de créer des postes provisoires à partir des rompus de temps partiel

Quant au projet de budget 2027 qui prévoit **54 milliards de nouvelles coupes budgétaires**, il s'oppose aux revendications des personnels : création massive de postes, revalorisation des grilles indiciaires, obtention du CTI, revalorisation du barème kilométrique à la hauteur des frais engagés. Ni les élèves, ni les personnels ne doivent faire les frais des choix politiques (par exemple : en 10 ans, doublement du budget de l'armée qui devient supérieur à celui de l'EN, versement chaque année de plus de 200 milliards d'euros d'aides publiques aux grandes entreprises sans aucune contrepartie).

Le projet de budget 2027 ne peut que favoriser le recours aux référents divers et variés, à la polyvalence des missions et à la mutualisation en lieu et place du recrutement des personnels dûment qualifiés.

Avec notre fédération, la **FNEC FP FO**, le **SNFOASEN** revendique :

**L'ABANDON DU QUESTIONNAIRE
POUR UN VERITABLE DEPISTAGE DES VSS VIA DES ENRTETIENS AVEC DES PROFESSIONNELS QUALIFIES
ET EN NOMBRE SUFFISANT POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES VICTIMES**

**LE RECRUTEMENT MASSIF DES MAINTENANT DES PERSONNELS ASSISTANTS SOCIAUX, INFIRMIERS,
MEDECINS ET PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE**

RETRAIT DU PROJET DU BUDGET 2027 ET DE SES 54 MILLIARDS DE COUPES